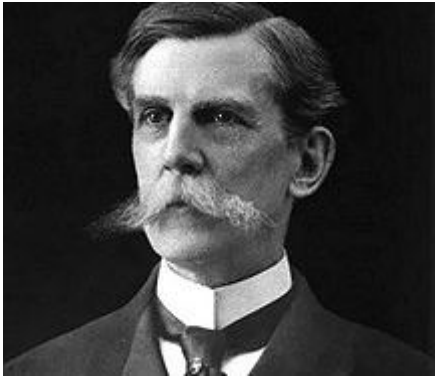


La limitation de vitesse à 80 km/h : absurde selon le juge O. W. Holmes !



« Les considérations d'ordre général ne peuvent régler les cas concrets. »

Le juge O. W. HOLMES.

Selon le juge O. W. HOLMES, la limitation de vitesse à 80 km/heure n'avait pas l'intention de régler les cas concrets. C'est pourquoi la limitation de vitesse à 80 km/heure ne peut que déprécier les décisions LREM d'ordre général. Le juge O. W. HOLMES savait que, pour prendre des décisions justes, il ne suffit pas de décider en technocrate derrière un bureau et d'appliquer des principes généraux !

Il convient d'examiner chaque cas concret de délinquance routière dans ses moindres détails.

Dans le même esprit, la Prévention Routière a depuis toujours insisté sur l'importance de la compréhension du principe de la responsabilité individuelle des conducteurs, et de la façon dont ceux-ci s'appliquent à les respecter, ou non, dans la situation concrète de la conduite automobile.

Les cas précis du Code de la Route peuvent enseigner à l'étudiant-conducteur les principes généraux et les

vicissitudes de la conduite automobile. Cette compétence acquise donne une bonne chance de comprendre les cas qui peuvent se rencontrer dans certaines situations au volant, mais ce n'est que le point de départ d'une étude soignée du cas de chaque comportement particulier.

La démarche du juge est de se mettre en phase avec la forme concrète du comportement dangereux au volant sur la route, la forme concrète sous laquelle la conduite dangereuse se présente.

La démarche du juge est de faire en sorte que la compréhension de chaque cas de conduite dangereuse soit non seulement rationnelle, mais aussi clairement comprise par le contrevenant.

Si la limitation de vitesse à 80 km/heure court-circuite ce processus de prévention concrète, les contrevenants peuvent être séduits par l'idée que leurs efforts de compréhension sont inutiles.

Mais en suivant les conseils de la technocratie LREM, quand même seraient-ils pertinents, les LREM s'interdisent d'affronter le problème de prévention concrètement et de chercher une solution.

Cela est d'une grande importance dans l'éducation des conducteurs quand, à chaque instant au volant, interviennent des décisions forcément complexes, et où chacun peut penser que la meilleure solution, et la seule authentique, c'est la décision la moins dangereuse pour la maîtrise du véhicule.

Vouloir chercher du côté d'un technocrate LREM une compréhension d'ensemble du problème de prévention est sûrement une manière déraisonnable de procéder. Mais agir en suivant les conseils d'un technocrate LREM prive tout le monde de toute compréhension en matière de Prévention Routière.

Chaque conducteur doit avoir la profonde satisfaction d'avoir

bien compris les conséquences de sa conduite à risque au volant afin de pouvoir réagir à l'avenir par ses propres moyens, ce qui implique que devant tel ou tel problème de conduite dangereuse au volant, il ait enfin compris ce qu'il doit faire pour le résoudre sans provoquer le moindre danger pour lui-même et pour autrui.

Lorsque le conducteur commet une infraction liée à une conduite dangereuse au volant, le juge doit trouver la bonne solution pour lui faire comprendre pourquoi il se trouve dans cette impasse.

Et le juge confrontera a posteriori le contrevenant à ses conduites à risque au volant.

Pour cela, LREM doit faire appel à toute une énergie intellectuelle pour la Prévention Routière des comportements à risques et des comportements dangereux au volant. LREM doit éviter d'imposer cette situation absurde de la limitation de vitesse à 80 km/heure En Marche pour tous, si ce n'est pour embrouiller tous les conducteurs, même les plus prudents, sans jamais vouloir faire aucune distinction.

La tyrannie de la limitation de vitesse à 80 km/heure En Marche pour tous fera en sorte que les électeurs de 2019 ne seront plus du tout en harmonie avec la technocrature LREM-Macron.

Comme le corbeau de la fable de La Fontaine, Maître Macron, sur un arbre perché, Tenait en son bec un fromage : les impôts multiples et les taxes des radars de Bercy. Maître flatteur, par l'odeur alléché, Lui tint à peu près ce langage : Et bonjour, Maître Macron, Que vous êtes joli ! Que vous me semblez beau ! Sans mentir, si votre ramage (de la pensée complexe) Se rapporte à votre plumage, (en tenue d'aviateur) Vous êtes le Phénix (né de la « cuisse de Gulliver ») des hôtes de ces bois (LREM).

À ces mots Maître Macron ne se sent pas de joie,

Et pour montrer sa belle voix (trézaigüe), Il ouvre un large bec, (comme il a fait en Algérie pour dénoncer hypocritement les « crimecontrel'humanitédelacolonisation ») laisse tomber sa proie.

Maître flatteur s'en saisit, et dit : Mon bon Monsieur, Apprenez que tout flatteur Vit aux dépens de celui qui l'écoute. Cette leçon vaut bien un fromage sans doute.

Maître Macron honteux et confus Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Il faut espérer que la technocrature LREM-Macron En Marche pour tous à 80 km/heure s'en rendra compte en 2019, mais un peu tard ! Macron apprendra à la dure qu'il ne doit absolument pas embrouiller « tous les conducteurs » de la France périphérique et de la France qui travaille et se lève tôt.

Les retraités ont déjà compris, pour les élections européennes de 2019, que si la « CSG réelle » est injuste, la « CSG ressentie » est un racket encore plus injuste pour la milliardisation heureuse.

Macron en Afrique, c'était : « Qui veut gagner des millions » avec Macron l'Algérien en Tunisie et au Sénégal ! Alors que la vraie France est encore et toujours plus victime du racket fiscal de Macron de Bercy, la démocratie usurpée par la technocrature LREM est à l'épreuve des feux de la discorde.

Et en même temps, Macron pro-migrants continue la gabegie afin de dépenser des millions d'Euros en confisquant l'argent des autres ! Lu sur RR : « 500 000 euros pour les nouveaux logos de France Télévisions où la France n'est plus qu'un point... Les téléspectateurs ont eu encore une preuve de la gabegie continue du service public avec la présidente de France-Télévisions, Delphine Ernotte.

Ernotte sait très bien toucher son royal chèque de fin de mois, pris dans la poche des citoyens français, mais elle ne

peut pas, et ne veut pas connaître la patrie, celle de la France qui souffre.

La France du pays réel est pauvre et soumise à l'épreuve du racket fiscal de Macron l'Africain pro-migrants. C'est pourquoi le pays des petits retraités, comme la France qui travaille, a la gueule de bois. Tôt ou tard, Macron de Bercy aura atteint ce point limite à ne pas franchir, ce point que la vraie France cherche à lui faire comprendre, c'est-à-dire combien, se croyant le président du monde né de la « cuisse de Gulliver », il est absolument incapable d'établir une relation satisfaisante avec le pays réel.

Thierry Michaud-Nérard